

Il existe un déséquilibre fiscal grave non seulement entre les provinces mais aussi entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le Conseil économique du Canada a assez longuement énoncé le problème dans son exposé de 1979 intitulé, à juste titre, «Le fardeau de l'inertie». Le rapport du Conseil économique de l'an dernier—qui semble presque prophétique compte tenu de la conjoncture actuelle—souligne, par exemple, que les prévisions en matière d'excédents et de déficits sont extrêmement sensibles à la réaction de l'économie à l'égard des mesures gouvernementales présumées. Il dit en outre, et je cite:

Mais la persistance du déficit fédéral et de l'excédent albertain est une conséquence très nette de la structure fiscale actuelle. Cette situation contraste vivement avec celle qui a existé jusqu'en 1974, lorsque les pouvoirs fiscaux du gouvernement fédéral étaient tels qu'ils lui permettaient, dans le cadre d'un système central de répartition, de financer des politiques nationales et d'aider les provinces à revenu relativement peu élevé, tout en lui laissant suffisamment d'amplitude pour la gestion financière de l'économie et des programmes de développement économique.

Les problèmes de développement sont plus politiques qu'économiques, même si la façon dont ils sont résolus influencent la gestion économique du pays. Le gouvernement fédéral n'est plus tellement en mesure de jouer le rôle primordial qui était le sien en matière de gestion économique, de péréquation des revenus provinciaux et de grandes politiques nationales. Dans la plupart des secteurs de la politique économique, la réalisation des objectifs nationaux exigera sans aucun doute la participation générale des provinces. Le besoin d'une collaboration accrue est urgent. Tôt ou tard, il faudra rééquilibrer la structure fiscale de la fédération et établir un meilleur partage gouvernemental pour relever le défi de l'interdépendance des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je vais tenter d'exposer le plus brièvement possible le problème causé par la croissance exponentielle des revenus des trois provinces riches en ressources, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, et par les répercussions que ces revenus ont eues sur le principe de la péréquation. Ce principe veut que le gouvernement fédéral s'efforce de mettre toutes les provinces sur un pied d'égalité pour ce qui est des services et des revenus, en se fondant sur 29 facteurs qui servent à calculer les revenus de base de chaque province. La difficulté fondamentale en matière de ressources est que le gouvernement a été obligé—bien qu'il s'efforce maintenant d'y échapper—de relever le niveau des provinces pauvres pour qu'il atteigne celui des provinces riches, sans avoir accès aux recettes qui rendraient possible cette redistribution. C'est précisément ce qui explique le déséquilibre fiscal qui caractérise le Canada. Jusqu'à aujourd'hui, on a compté sur le gouvernement fédéral pour répartir les richesses alors qu'il n'avait pas accès aux revenus qui seuls permettraient de réaliser cette péréquation. C'est la cause première des difficultés financières du gouvernement fédéral.

On a essayé de diverses manières de tenir compte de ce problème dans le cadre des paiements de péréquation. C'est un problème important en effet car les revenus tirés du gaz naturel et du pétrole ont connu une croissance exponentielle supérieure à tout ce que les autres sources de revenus ont pu connaître. Il n'y a aucune comparaison possible par exemple entre la croissance des revenus provenant de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les corporations au niveau provincial, et la croissance des revenus tirés des ressources naturelles. On a essayé de tenir compte de ce facteur dans le calcul des paiements en se disant tout d'abord que l'on allait prélever sur-le-champ 50 p. 100 des revenus des ressources naturelles au bénéfice des provinces et qu'on n'en tiendrait pas compte pour calculer le revenu de base. L'autre façon a consisté à dire qu'un tiers seulement de tous les paiements de péréquation peuvent être calculés à partir des revenus tirés des

### *Transferts fiscaux aux provinces—Loi*

ressources naturelles. Il y a une limite d'un tiers sur le calcul du montant total entrant dans le calcul des revenus de l'Alberta, de la Saskatchewan, etc. C'est à mon sens un premier manquement au principe de la péréquation. Ce changement se comprend fort bien dans la mesure où il semble permettre deux choses. D'une part, il donne au gouvernement fédéral un moyen détourné de dépenser de l'argent dont il ne dispose pas.

**Une voix:** Il peut le faire de toute façon.

**M. Rae:** C'est ce qu'il tente de faire, sans trop de succès, comme nous l'avons vu. En deuxième lieu, cela permet aux provinces d'établir des fonds du patrimoine. Ce ne sont pas des fonds permanents. Il est important de se le rappeler, car cette ressource est épuisable, elle ne se renouvelle pas. Les trois provinces productrices ont créé des fonds du patrimoine afin d'avoir les capitaux qui leur permettraient de trouver ailleurs que dans les ressources non renouvelables l'assurance qu'à long terme, elles pourront répondre aux besoins économiques de leurs citoyens. Je crois que ce sont deux principes très importants. Les Canadiens qui reprochent à l'Alberta et à la Saskatchewan leurs fonds du patrimoine ont tort parce qu'il est terriblement important que ces provinces accumulent des capitaux pour ne plus dépendre exclusivement de ces ressources et diversifier leur économie.

Le bill à l'étude reconnaît encore mieux ces principes car il enlève de la base un autre aspect des revenus provenant du pétrole et du gaz pour mieux protéger les fonds provinciaux et il garantit en outre que le gouvernement fédéral n'aura pas à dépenser l'argent qu'il dit ne pas avoir.

Quand ce genre de chose se produit il y a toujours quelqu'un de perdant. La raison en est bien simple. Ce n'est pas le gouvernement fédéral car il ne procède pas à ces versements de péréquation parce que nous avons retiré ces montants du calcul de ses revenus et ce ne sont pas non plus les provinces productrices parce que nous leur avons dit que nous ne ferions pas entrer cela dans le calcul si bien qu'elles n'ont pas à s'en inquiéter. Les provinces qui sont les perdantes dans tout ceci sont les moins bien nanties. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui se retrouve perdant et je peux d'ailleurs comprendre la position du gouvernement fédéral qui cherche à se protéger. Je crois que les problèmes qui ont surgi au cours des six ou sept dernières années ont beaucoup à voir avec des inégalités fiscales à caractère structurel. Je crois qu'une partie de ces problèmes est imputable à une mauvaise administration ainsi qu'à de l'incurie mais une partie en est aussi attribuable à des causes structurelles, ce que je reconnais volontiers.

• (2030)

Néanmoins, il ne faut pas oublier, je pense, et c'est surtout important pour les provinces productrices, que la bataille pour les ressources ne se joue pas uniquement entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. La partie se joue entre les gouvernements provinciaux qui ont gagné à la roulette géologique et ceux qui y ont perdu. Où allons-nous? Si je n'approuve pas la proposition du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui voudrait que nous supprimions l'article sur les services publics et fassions adopter ce projet de loi en trois jours, c'est notamment parce que le gouvernement fédéral est sur le point d'entamer des négociations pour renouveler la formule de péréquation avec les gouvernements provinciaux. Le Comité des finances, du commerce et des questions économiques n'a pas discuté de la question. Contrairement au